

## Bibliothèques Municipales

*une fenêtre sur le monde*

# Vous souhaitez faire un don de documents pour les collections des Bibliothèques municipales ?

.....

**Les Bibliothèques municipales (BM) sont heureuses de recevoir vos dons de livres, CD et DVD.**

Afin d'être en mesure de leur offrir une nouvelle vie, nous attirons votre attention sur les points suivants:

.....

### Nous acceptons les livres, DVD et CD aux conditions suivantes :

- Ils sont en parfait état
- Ils ont moins de 5 ans
- Leurs contenus sont susceptibles d'intéresser un large public
- Les coffrets sont complets

### Pour effectuer un don, nous vous remercions de :

- Contacter préalablement votre bibliothèque
  - Déposer votre don auprès du personnel durant les heures d'ouverture de la bibliothèque
- Si votre don dépasse 50 documents, veuillez adresser une demande écrite à la direction des BM ([webbm@ville-ge.ch](mailto:webbm@ville-ge.ch)).

Nous vous avisons que les BM ne se déplacent pas pour chercher votre don. D'une façon générale, les BM disposent à leur convenance des dons qui leur sont faits<sup>1</sup>. En fonction des conditions citées précédemment, les BM peuvent aussi refuser un don.

### Comment les dons sont-ils utilisés par les BM ?

- Une partie des dons est intégrée aux collections
- Une autre est utilisée lors de diverses manifestations
- Le solde est redistribué aux usagers des BM.

### Où vous adresser si votre don ne peut pas être accepté par les BM ?

- Emmaüs (<http://emmaus-ge.ch>)
- Caritas (<http://www.caritasge.ch>)
- Centre social-protestant (<https://csp.ch/geneve/>)

<sup>1</sup>Voir l'article 6 du Règlement d'utilisation des Bibliothèques municipales  
Version au 04.07.2016